

<b><i>PROPOSITION DE DELIBERATIONS</i></b>
--

N°	OBJETS
2019_15	<b><u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u></b> Approbation du procès-verbal du Comité Syndical Du 28 février 2019
2019_16	<b><u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u></b> Compte rendu des décisions du Président
2019_17	<b><u>ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DU SYMADREM</u></b> Exercice 2018
2019_18	<b><u>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DU SYMADREM</u></b> EXERCICE 2018
2019_19	<b><u>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u></b>
2019_20	<b><u>AFFECTATION DE RESULTAT 2018</u></b>
2019_21	<b><u>ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019</u></b>
2019_22	<b><u>DOMAINE ET PATRIMOINE</u></b> Cession de biens immobiliers situés à FOURQUES, parcelles E0153 et E1574 dit « Poste de la Tourette »
2019_23	<b><u>DOMAINE PUBLIC</u></b> Approbation de la procédure de conventionnement dans le cadre de l'occupation du domaine public du SYMADREM par les gestionnaires de réseaux
2019_24	<b><u>EXPLOITATION DES OUVRAGES</u></b> Travaux d'interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de crue et sur la digue à la mer en période de tempête.
2019_25	<b><u>FONCTION PUBLIQUE</u></b> Création d'un poste d'adjoint technique territorial
2019_26	<b><u>MARCHES PUBLICS</u></b> Information relative aux marchés publics conclus en 2018
2019_27	<b><u>EXPLOITATION</u></b> Convention d'occupation temporaire Du réseau radio-numérique TETRA du SYMADREM Pour des besoins de communications radio
	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

DELIBERATION N° : 2019\_15

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
*Approbation du procès-verbal du Comité Syndical*  
*Du 28 février 2019*

*Nomenclature : 5.2*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS**  
**TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*



## PROCES VERBAL

L'an deux-mille-dix-neuf, le 28 février à 14 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 15 février 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Roland CHASSAIN (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS( 4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Jacky PASCAL (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix)

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (3) :** Gilles DONADA (4 voix), Jean-Paul REY (4 voix), Serge GILLI (4 voix)

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) :** Corinne CHABAUD à Marie-Pierre CALLET (11 voix)

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) :** Marie-Christine ROUVIERE

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Catherine EYSSERIC, Jean-Luc GIBELIN, Lucien LIMOUSIN, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ,

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 3 SUPPLEANTS = 15 VOTANTS  
TOTAL : 15 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 121 VOIX**

-----  
**Marie-Pierre CALLET est désigné(e) secrétaire de séance à l'unanimité.**

**Représentants de l'Administration :** M. GAUTIER, Directeur Général -- M. MALLET Thibaut, Directeur Général Adjoint - Mme CASTILLON Patricia, Responsable du Pôle Finances/Budget - Mme COUNIOT Béatrice, Responsable du Pôle RH-Subventions-Délibérations,  
-----

L'ordre du jour est donc le suivant :

OBJETS
Approbation des procès-verbaux des Comités Syndicaux des 13 et 17 décembre 2018
Compte rendu des décisions du Président
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019
Actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP)
Indemnité de conseil versée aux receveurs des communes et établissements publics locaux - Exercice 2018
Renouvellement de la ligne de trésorerie
Demande de financement des Postes Techniques au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard (SMD)
Constat de désaffectation suivi du déclassement des parcelles E0153 et E1574 dit « Poste de la Tourette », situées à FOURQUES
Résiliation de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du 26 décembre 2006 entre Mme STRIBLING Martine née FASTOUT et le SYMADREM
Approbation de la servitude de passage au profit d'ENEDIS sur le Grand Rhône Droit au PR 284.2,

parcelle KV34 à ARLES
Approbation de la convention de superposition d'affectations entre la commune de Fourques, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et le SYMADREM concernant la voie de circulation sur la digue du Petit Rhône à Fourques
Approbation de la participation du SYMADREM à la maintenance évolutive du logiciel SIRS Dignes V2 géré par l'association France Dignes
Acquisition de parcelles par le biais de la procédure de cession amiable de l' article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques
Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de service de télécommunications : Services de mobilité (téléphonie mobile et service de données)
QUESTIONS DIVERSES

**N° 2019 01 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

Approbation du procès-verbal des 13 et 17 décembre 2018

*Adopté à l'unanimité.*

**N° 2019 02 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

Compte-rendu des décisions prises par le Président

N°	OBJETS	MONTANTS
2018_28	<i>Autorisant la signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de plaquettes forestières pour la chaufferie bois du siège du SYMADREM, avec la société SUD ENERGY</i>	<i>Mini : 2 000 € HT Maxi : 9 000 € HT par an pendant 4 ans</i>
2018_29	<i>Autorisant la signature d'un marché passé selon l'article 30 du décret n° 2018-360 du 25 mars 2016 relative à la production de cartographie complémentaire avec ISL INGENIERIE</i>	<i>9 650 € HT</i>
2018_30	<i>Déclarant la consultation infructueuse suite à l'avis de la Commission Consultative des Marchés réunie pour l'ouverture des plis et l'enregistrement des offres relatives à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rehaussements du site industrialo-portuaire (SIP) de Beaucaire, du site industrialo-fluvial (SIF) de Tarascon et transparence de l'épi transversal devant l'usine Fibre Excellence</i>	<i>Sans objet (infructueux)</i>
2018_31	<i>Portant réalisation d'un emprunt auprès de la banque postale</i>	<i>4 000 000 €</i>
2018_32	<i>Autorisant la signature d'un marché passé selon l'article 30 du décret n°2018-360 du 25 mars 2016 relative à la production de cartographie complémentaire avec EGIS EAU</i>	<i>44 550 € HT</i>
2018_33	<i>Autorisant la signature d'un contrat d'assurance : responsabilité civile avec SMACL Assurances</i>	<i>13 625 € TTC/an</i>
2018_34	<i>Déclarant 5 offres irrégulières suite à l'appel d'offres relatif à la prospection géophysique des digues du delta du Rhône préalable aux études réglementaires et aux travaux de confortement</i>	<i>Sans objet (irrégulier)</i>

2018_35	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de l'Association les Sacrifiés du Plan Rhône, sur les travaux de rehausse de la digue des Marguilliers et autorisant le système d'endiguement dit des « Marguilliers »</i>	
2018_36	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de l'Association les Sacrifiés du Plan Rhône, sur les mesures associées à la création d'une digue entre Tarascon et Arles par la mise en transparence du canal des Alpines sur 300 mètres</i>	
2018_37	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de l'Association les Sacrifiés du Plan Rhône, sur les mesures associées à la création d'une digue entre Tarascon et Arles pour la réalisation d'une rehausse des berges du tronc commun du canal de la Vallée des Baux.</i>	
2018_38	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de l'Association les Sacrifiés du Plan Rhône, sur les mesures associées à la création d'une digue entre Tarascon et Arles pour la réalisation des travaux de création d'un siphon de transfert sous le Vigueirat au droit de Fort d'Herval et de réalisation d'un canal d'amenée au canal de vidange.</i>	
2018_39	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de l'Association les Sacrifiés du Plan Rhône, sur les travaux à réaliser de mise en transparence hydraulique et de confortement du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles</i>	
2018_40	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de l'Association les Sacrifiés du Plan Rhône, sur l'opération de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon Arles et les mesures associées, et autorisant le système d'endiguement dit « Rive gauche ».</i>	
2018_41	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de la société St Julien, sur l'opération de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon Arles et les mesures associées, et autorisant le système d'endiguement dit « Rive gauche ».</i>	
2018_42	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de la société St Julien, sur les mesures associées à la création d'une digue entre Tarascon et Arles par la réalisation de travaux de création d'un siphon de transfert sous le Vigueirat au droit du Fort d'Herval et de réalisation d'un canal d'amené au canal de vidange.</i>	
2018_43	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de la société St Julien, sur les mesures associées à la création d'une digue entre Tarascon et Arles par la mise en transparence du canal des Alpines sur 300 mètres.</i>	
2018_44	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de la société St Julien sur les travaux de mise en transparence hydraulique et le confortement du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles.</i>	
2018_45	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de la société Julien sur les mesures associées à la création d'une digue entre Tarascon et Arles par la réalisation d'une rehausse des berges du tronc</i>	

	<i>commun du canal de la Vallée des Baux.</i>	
<i>2018_46</i>	<i>Annule et remplace la décision 2018-29 autorisant la signature d'un marché passé selon l'article 30 du décret 2018-360 du 25 mars 2016 relative à la production de cartographie complémentaire avec ISL INGENIERIE</i>	<i>9 685 €/HT</i>
<i>2018_47</i>	<i>Portant mandat des avocats HEQUET Nicolas et GUIN Jean-Pierre, concernant la requête de la société St Julien contre la réalisation des travaux de rehausse de la digue des Marguilliers et autorisant le système d'endiguement dit des Marguilliers.</i>	
<i>2019_01</i>	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à Madame MILLARD Edith, Agnès veuve DE LEMBEYE, dans le cadre de la procédure d'expropriation _ travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	<i>140 336 €</i>
<i>2019_02</i>	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à la SCEA DOMAINE DE SAINT ROCH dans le cadre de la procédure d'expropriation _ travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	<i>289 763 €</i>
<i>2019_03</i>	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à l'indivision GALLEGO, dans le cadre de la procédure d'expropriation _ travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	<i>1 338 319 €</i>
<i>2019_04</i>	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à l'EARL du Grand Castelet, dans le cadre de la procédure d'expropriation _ travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	<i>450 148 €</i>
<i>2019_05</i>	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession pour une prise de possession anticipée des terrains, dans le cadre de la procédure d'expropriation _ Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.</i>	<i>4 516 €</i>
<i>2019_06</i>	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession au GFA de la Montagnette, dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de confortement de la digue de la Montagnette, des quais de Tarascon et des murs du Château Royal de Provence.</i>	<i>31 525,90 €</i>
<i>2019_07</i>	<i>Signature d'une convention avec la Croix-Rouge Française pour l'organisation d'une session de maintien-actualisation des compétences S.S.T (recyclage).</i>	<i>160 €</i>

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par Monsieur MASSON Jean-Luc sur le fondement de la délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016 portant délégations données au Président par le Comité Syndical.

### **N° 2019-03 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Conformément aux dispositions de l'article L 5722-1 et à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat sur le rapport

01 AVR. 2019

Conformément aux dispositions de l'article L 5722-1 et à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat sur le rapport d'orientation budgétaire, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, qui doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informe de l'évolution de la situation financière de l'établissement public.

Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical, dans les conditions fixées par son règlement intérieur. Il est pris acte par un vote de ce rapport par une délibération spécifique.

M. ROSSO demande comment va être intégrée la défense du trait de côte.

M. MASSON répond qu'il s'agit d'une demande des EPCI qui concernerait la côte de Port-St-Louis au Grau du Roi.

M. PELISSIER précise que le schéma sera en fonction du scénario retenu par l'étude SOCLE.

M. CHASSAIN indique qu'il y a actuellement une étude à Paris dans différents ministères.

M. BOURRAT demande si le programme du Plan Rhône arrivera à la moitié de sa réalisation en 2020.

M. MASSON répond qu'avec la réalisation des travaux du Petit Rhône, de Salin et de la plaine de ressuyage du Trébon, on arrive à la moitié. Il faut allonger la durée du programme. Compte tenu de la configuration de notre région, il faut réaliser tous les travaux pour que les travaux déjà réalisés soient efficaces.

M. DONADA : Quelle serait cette durée ?

M. MASSON ; Nous n'avons pas tous les paramètres. Cela dépendra des collectivités qui resteront au SYMADREM et des moyens qu'elles voudront y mettre.

M. ROSSO : Qui va compenser la participation du SMD qui va être dissous l'an prochain ?

M. MASSON : tous les membres.

M. BERRUS souhaiterait que l'on revoie la clé de répartition par rapport à la population impactée lors de la prochaine révision. Auparavant c'était les propriétaires concernés qui payaient.

M. DUPONT est d'accord avec M. BERRUS.

M. MASSON rappelle que cette clé de répartition du côté gardois a été mise en place par le SIDR qui a été transféré au SYMADREM.

Après discussion, le Comité Syndical prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant au vote du budget de l'exercice 2019 du SYMADREM et approuve le rapport d'orientation budgétaire susvisé.

*Adopté à l'unanimité*

**2019 04 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES**

Actualisation des autorisations de programmes (AP)  
et crédits de paiements (CP)

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019-05 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES**

Indemnité de conseil versée aux receveurs des communes et établissements publics locaux  
Exercice 2018

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 06- FINANCES LOCALES – EMPRUNTS**

Renouvellement de la ligne de trésorerie

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 07- FINANCES**

Demande de financement des Postes Techniques au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard (SMD)

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 08 - DOMAINE ET PATRIMOINE**

Constat de désaffectation suivi du déclassement des parcelles E0153 et E1574 dit « Poste de la Tourette », situées à FOURQUES

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 09 DOMAINE ET PATRIMOINE**

Résiliation de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du 26 décembre 2006 entre Mme STRIBLING Martine née FASTOUT et le SYMADREM

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 10 - EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Approbation de la servitude de passage au profit d'ENEDIS sur le Grand Rhône Droit au PR 284.2, parcelle KV34 à ARLES

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 11 - EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Approbation de la convention de superposition d'affectations entre la commune de Fourques, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et le SYMADREM concernant la voie de circulation sur la digue du Petit Rhône à Fourques

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 12 - EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Approbation de la participation du SYMADREM à la maintenance évolutive du logiciel SIRS  
Digues V2 géré par l'association France Digues

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 13 - EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Acquisition de parcelles par le biais de la procédure de cession amiable de l' article L.3112-1 du  
code général de la propriété des personnes publiques

*Adopté à l'unanimité*

**N° 2019 14 - COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics**

Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de service de  
télécommunications : Services de mobilité (téléphonie mobile et service de données)  
Approbation de la convention de superposition d'affectations entre la commune de Fourques, la  
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et le SYMADREM  
concernant la voie de circulation sur la digue du Petit Rhône à Fourques

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MASSON informe que les prochaines séances du Comité syndical sont fixées à 14 h 30 :

- . le jeudi 28 mars 2019 (vote du budget), considérant l'indisponibilité des élus de la Région Occitanie, la séance est avancée au 27 mars 2019 matin.
- . le mardi 18 juin 2019,
- . le jeudi 17 octobre 2019,
- . le mardi 3 décembre 2019.

La séance est levée à 17 h 10.

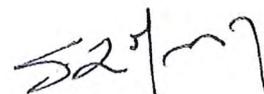
**Signature de la secrétaire de séance**

**Marie-Pierre CALLET**



**Signature du Président**

**Jean-Luc MASSON**



in:"inbox/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    Dossier à traiter    Fwd: carte adhé    Re:   
 Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À : [fedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:fedetis@www2.bl-echanges-securises.fr) [retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...-20190328-23515.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...-5-DE-1-2\_25089.xml (1,4 ko) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_15

Objet acte: INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE?Approbation du procès-verbal du Comité Syndical?Du 28 février 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.2-Fonctionnement des assemblées

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_15-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_15
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Approbation du procès-verbal du Comité Syndical Du 28 février 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.2
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_15-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_15-DE-1-1_0.xml	text/xml	1037
nom de original:		
signe_2019_15.pdf	application/pdf	236718
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	236718
nom de original:		
2019_15a.pdf	application/pdf	568041
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_15-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	568041

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h06min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h09min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h14min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h15min34s	Reçu par le MI le 2019-03-28

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

DELIBERATION N° : 2019\_16

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
*Décisions prises par le Président*

*Nomenclature : 5.6*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAUULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**DELIBERATION N° : 2019\_16**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**Décisions prises par le Président**

Par délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016 du Comité Syndical, ce dernier a donné délégation au Président d'une partie de ses attributions dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L. 5211-10 sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité Syndical et le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical.

Le Président informe le Comité Syndical que, depuis la réunion du Comité Syndical du 28 février 2019, les décisions suivantes ont été prises :

<b>N°</b>	<b>OBJETS</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>2019_08</b>	Autorisant la signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie du SYMADREM à passer avec la SASU HEXA NET	Montant maxi : 50 000 € HT/an
<b>2019_09</b>	Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à Monsieur et Madame RISSO, dans le cadre de la procédure d'expropriation _ Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.	47 780 €
<b>2019_10</b>	Autorisant le paiement d'une indemnité de dépossession à Monsieur et Madame ORCEL, dans le cadre de la procédure d'expropriation _ Travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles à l'ouest du remblai ferroviaire et des mesures associées.	22 715 €
<b>2019_11</b>	Autorisant la déconsignation et le paiement des indemnités de dépossession à Monsieur Eric ARNAUD et Madame Christiane ARNAUDO veuve ARNAUD dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques	5 594 €

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019\_16**

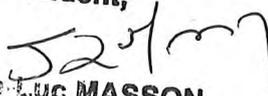
**Après en avoir pris connaissance,**

**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Président sur le fondement de la délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016.

Fait au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,



Luc MASSON

in: "Inbox/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Faire suivre    Répondre    Rép. à tous    Répondre    Préférences    Re : FPRNM Doss    Dossier à trait    ACTES : Accusé    Fwd: c

Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

**ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte**Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À: [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)    [retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...20190328-23100.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...6-DE-1-2\_24632.xml (1,2 ko) [Télécharger](#) | [Porte-docume](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)  
[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_16

Objet acte: INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE?Décisions prises par le Président

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.6-Exercice des mandats locaux

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_16-DE

Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_16
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Décisions prises par le Président
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.6
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_16-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_16-DE-1-1_0.xml	text/xml	879
nom de original:		
signe_2019_16.pdf	application/pdf	310622
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_16-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	310622

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h05min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h06min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h07min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h08min31s	Reçu par le MI le 2019-03-28

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_17**

### **FINANCES LOCALES**

*Adoption du Compte de Gestion du Receveur du SYMADREM  
Exercice 2018*

*Nomenclature : 7.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**DELIBERATION N° : 2019\_17**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

**FINANCES LOCALES**

**Adoption du Compte de Gestion du Receveur du SYMADREM  
Exercice 2018**

Le Comité Syndical,

- ▶▶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
  
- ▶▶ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

**Après en avoir délibéré,**

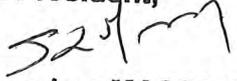
**Le Comité Syndical :**

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

in:"inbox"/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

ACTES : Accusé

Re: point sur l

Préférences

Porte-documents

Tâches

Calendrier

Contacts

Actions

Spam

Supprimer

Faire suivre

Rép. à tous

Répondre

Fermer

**ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte**Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À: [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr) [retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...-20190330-1646.xml (949 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#) 013-251302048-2...17-DE-1-2\_1646.xml (1,1 ko) [Télécharger](#) | [Porte-docume](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)**Accusé de réception**

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-30

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_17

Objet acte: Adoption du Compte de Gestion du Receveur du SYMADREM Exercice 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgetaires

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_17-DE

Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_17
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	Adoption du Compte de Gestion du Receveur du SYMADREM Exercice 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_17-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_17-DE-1-1_0.xml	text/xml	883
nom de original:		
signe_2019_17.pdf	application/pdf	314244
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	314244

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2019 à 08h41min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2019 à 08h43min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2019 à 08h44min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2019 à 09h00min48s	Reçu par le MI le 2019-03-30

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_18**

## **FINANCES LOCALES**

*Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM  
Exercice 2018*

*Nomenclature : 7.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS**

**TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**DELIBERATION N° : 2019\_18**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

**FINANCES LOCALES**

**Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM  
Exercice 2018**

Vu l'article L5722-3 du code général des collectivités territoriales

Considérant l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par le SYMADREM pour l'année 2018

Monsieur le Président présente au comité syndical les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par le SYMADREM durant l'année 2018 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

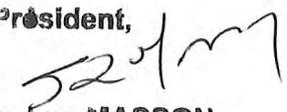
**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le SYMADREM durant l'année 2018, tel que présenté par Monsieur le Président,
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2018 du SYMADREM.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

**ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**  
**PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

**Budget SYMADREM Budget Principal**

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Numéro liquidation	Compte	Valeur historique (prix d'acquisition)	Si bien amortissable		
						Type d'amort (1)	Durée	Annuité théorique
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	02/01/2018	BA2 2312	60	2312	864.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	02/01/2018	BA2 2312	59	2312	108.00 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	02/01/2018	GR2.1 2031	101	2031	41 264.02 €			
E299 E527 La Fabrique FOURQUES	03/01/2018	BA1 2111	15	2111	621.08 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	04/01/2018	GEO 2031	124	2031	646.03 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	05/01/2018	GEO 2031	144	2031	14 041.70 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	05/01/2018	GEO 2031	57	2031	11 076.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	08/01/2018	BA1 2312	102	2312	36.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	08/01/2018	BA2 2312	127	2312	36.00 €			
P A1758 et A 6770 TARASCON St hervan	08/01/2018	BA7 2111	55	2111	8 080.00 €			
P A1758 et A 6770 TARASCON St hervan	08/01/2018	BA7 2111	56	2111	8 080.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	08/01/2018	BA7 2317	118	2317	282.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	08/01/2018	BA7 2317	116	2317	2 118.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	08/01/2018	BA7 2317	117	2317	1 417.57 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	08/01/2018	BA7 2317	128	2317	1 149.88 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	08/01/2018	BA7 2317	120	2317	606.00 €			
Parcelle A226 TARASCON	10/01/2018	BA7 2111	66	2111	30.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaae limité et	13/01/2018	PR1 2031	143	2031	1 080.00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	22/01/2018	LITTORAL STES 2031	160	2031	1 080.00 €			

DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	234	2312	691 528.18 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	233	2312	965 741.48 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	238	2312	8 125.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	239	2312	15 550.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	235	2312	9 730.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	232	2312	14 474.18 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	12/02/2018	BA1 2312	269	2312	16 078.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	12/02/2018	BA2 2312	211	2312	11 477.90 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	12/02/2018	BA2 2312	213	2312	1 151.69 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	12/02/2018	BA2 2312	263	2312	32 157.60 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	15/02/2018	BA1 2312	265	2312	64.37 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/02/2018	BA2 2312	266	2312	600.89 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/02/2018	BA2 2312	262	2312	1 080.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	20/02/2018	BA2 2312	268	2312	1 171.36 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	21/02/2018	BA7 2317	271	2317	427.56 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	21/02/2018	GR2.1 2031	292	2031	17 856.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	21/02/2018	GR2.1 2031	293	2031	4 500.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	21/02/2018	GR2.1 2031	294	2031	7 200.00 €			
PARCELLE KL 18 ARLES	21/02/2018	TERR201701	264	2111	19 283.18 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	23/02/2018	BA1 2312	270	2312	69 172.08 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	23/02/2018	BA1 2312	267	2312	2 013 776.56 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	26/02/2018	BA1 2312	400	2312	59 400.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	28/02/2018	BA1 2312	289	2312	1 308.53 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	01/03/2018	BA1 2312	291	2312	9 619.20 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	01/03/2018	BA1 2312	290	2312	21 817.76 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	01/03/2018	BA2 2312	308	2312	1 080.00 €			
P A1758 et A 6770 TARASCON St hervan	01/03/2018	BA7 2111	356	2111	645.50 €			
P A1758 et A 6770 TARASCON St hervan	01/03/2018	BA7 2111	352	2111	645.50 €			
TARASCON PARCELLE A626	01/03/2018	BA7 2111	354	2111	789.50 €			
TARASCON PARCELLE A626	01/03/2018	BA7 2111	357	2111	789.50 €			

Petit Rhône Renforcement et décorsetaœ limité et	26/03/2018	PR1 2031	393	2031	540.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	03/04/2018	BA2 2312	402	2312	3 324.76 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/04/2018	BA7 2317	416	2317	1 800.00 €			
Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M.	03/04/2018	PR4.2 2031	480	2031	19 560.00 €			
Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M.	03/04/2018	PR4.2 2031	481	2031	3 690.00 €			
Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M.	03/04/2018	PR4.2 2031	482	2031	3 840.00 €			
BZ56 et BY15 Mas des Tours ARLES Eviction	07/04/2018	BA2 2111	557	2111	8 318.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	413	2312	19 863.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	414	2312	7 644.46 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	444	2312	4 809.60 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	443	2312	29 160.60 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	415	2312	7 500.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	411	2312	446 209.24 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	09/04/2018	BA1 2312	412	2312	11 120.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	12/04/2018	BA1 2312	448	2312	2 046.12 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	12/04/2018	BA1 2312	449	2312	2 091.00 €			
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	12/04/2018	GR2.2 2312	441	2312	68 146.39 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	13/04/2018	BA1 2312	445	2312	5 398.83 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	13/04/2018	BA1 2312	442	2312	1 569 964.73 €			
A1697-1701-2967-2969-297 1 TARASCON	15/04/2018	BA7 2111	446	2111	197.00 €			
Parcelles 7032 et 7033 St Hervan TARASCON	16/04/2018	BA7 2111	447	2111	8 391.00 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	16/04/2018	GR2.1 2031	476	2031	8 782.80 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	19/04/2018	BA1 2312	477	2312	63.17 €			
étude du système de protection littoral du delta du	19/04/2018	LITTORAL STES 2031	475	2031	540.00 €			
EMPRUNT TRAV ARLES 99-2010	20/04/2018	Dettes arles 2010	56	276348	-62 106.49 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaœ limité et	23/04/2018	PR1 2031	514	2031	1 080.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/04/2018	BA2 2312	478	2312	27 179.59 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	24/04/2018	BA2 2312	479	2312	26 529.06 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	07/05/2018	BA1 2312	516	2312	26 059.29 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	07/05/2018	BA1 2312	517	2312	4 809.60 €			

DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	31/05/2018	BA1 2312	581	2312	450 096.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/05/2018	BA2 2312	607	2312	738.82 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	31/05/2018	BA2 2312	642	2312	449.28 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/06/2018	BA2 2312	653	2312	144.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	04/06/2018	BA2 2312	652	2312	144.00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	04/06/2018	LITTORAL STES 2031	650	2031	144.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetage limité et	04/06/2018	PR1 2031	649	2031	144.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	05/06/2018	BA1 2312	602	2312	23 719.09 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	05/06/2018	BA1 2312	605	2312	1 944.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/06/2018	BA2 2312	638	2312	7 449.31 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/06/2018	BA2 2312	641	2312	2 304.29 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	06/06/2018	BA2 2312	640	2312	98 008.14 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	07/06/2018	BA1 2312	603	2312	2 046.12 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	07/06/2018	BA1 2312	604	2312	2 091.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	07/06/2018	BA1 2312	601	2312	1 833 802.42 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	07/06/2018	Digue2020 2317	654	2317	108.00 €			
25 licences Migration du svstème de téléphonie Cisco	11/06/2018	MATINFO1804	664	2051	2 452.82 €	L	2	1 226,41€
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	12/06/2018	GEO 2031	637	2031	7 525.72 €			
1 TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB S3 GPS SIRIS	13/06/2018	MATINFO1803	651	2183	786.00 €	L	2	393,00€
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	14/06/2018	BA1 2312	656	2312	864.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	14/06/2018	BA1 2312	655	2312	864.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	18/06/2018	BA7 2317	658	2317	1 080.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	18/06/2018	BA7 2317	657	2317	1 080.00 €			
étude du système de protection littoral du delta du	18/06/2018	LITTORAL STES 2031	675	2031	16 922.88 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	22/06/2018	BA2 2312	679	2312	14 220.00 €			
Parcelles A7065 et A7067 St Victor TARASCON	22/06/2018	BA7 2111	676	2111	4 284.00 €			
Parcelles A7065 et A7067 St Victor TARASCON	22/06/2018	BA7 2111	677	2111	1 071.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/06/2018	BA2 2312	682	2312	919.19 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/06/2018	BA2 2312	680	2312	799.28 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/06/2018	BA2 2312	683	2312	396.00 €			

BY 54 ARLES Acquisition foncière Ac 01	18/07/2018	BA2 2111	762	2111	18 932.00 €			
EH535 ARLES Acquisition foncière	18/07/2018	BA2 2111	764	2111	1 416.00 €			
I 1807 1809 TARASCON INDEMNITE	18/07/2018	BA2 2111	760	2111	41 000.00 €			
I 1807 1809 TARASCON INDEMNITE	18/07/2018	BA2 2111	761	2111	41 000.00 €			
I1805 -I883 TARASCON Eviction	18/07/2018	BA2 2111	758	2111	60 479.00 €			
YD 77 79 81 85 TARASCON Eviction	18/07/2018	BA2 2111	757	2111	6 188.00 €			
YD83 TARASCON	18/07/2018	BA2 2111	756	2111	358.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	21/07/2018	BA1 2312	789	2312	1 258 994.96 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	23/07/2018	BA2 2312	790	2312	787.20 €			
Annonce Mœuvre Digue 2020	24/07/2018	Digue2020 2317	851	2317	324.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	25/07/2018	BA1 2312	814	2312	72.00 €			
BY 16 19 ET BZ 22 25 ARLESINDEMNITE	25/07/2018	BA2 2111	788	2111	2 751.00 €			
CI 32 ARLES INDEMNITE EVICTION Ac 01	25/07/2018	BA2 2111	786	2111	10 456.00 €			
CI43 45 CL 14 ET CM 20 11 ARLES INDEMNITE	25/07/2018	BA2 2111	787	2111	28 890.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	797	2317	2 400.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	814	2317	288.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	794	2317	1 095.12 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	796	2317	43.76 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	798	2317	960.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	800	2317	1 200.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	799	2317	1 200.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	25/07/2018	BA7 2317	795	2317	484.28 €			
Annonce Mœuvre Digue 2020	25/07/2018	Digue2020 2317	1150	2317	36.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetae limité et	25/07/2018	PR1 2031	814	2031	144.00 €			
CA42 et CA44 ARLES Eviction	26/07/2018	BA2 2111	791	2111	1 603.00 €			
Consignations Acquisitions Foncières	27/07/2018	BA1 275	792	275	1 897.00 €			
Consignations Acquisitions Foncières	27/07/2018	BA1 275	793	275	813.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Part Saint Louis	30/07/2018	GR2.1 2031	842	2031	1 252.68 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Part Saint Louis	30/07/2018	GR2.1 2031	843	2031	7 628.40 €			
RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE	31/07/2018	GR2.2 2312	988	2312	4 194.37 €			

CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	08/09/2018	BA2 2312	981	2312	20 508.00 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	10/09/2018	GR2.1 2031	916	2031	24 217.50 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	10/09/2018	GR2.1 2031	915	2031	4 800.00 €			
Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	10/09/2018	GR2.1 2031	917	2031	1 344.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	13/09/2018	BA1 2312	964	2312	4 259.27 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	13/09/2018	BA7 2317	961	2317	540.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaanette	13/09/2018	BA7 2317	962	2317	540.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	17/09/2018	BA1 2312	965	2312	3 000.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	17/09/2018	BA1 2312	963	2312	1 874 982.50 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	19/09/2018	BA2 2312	983	2312	787.20 €			
A6968 et A6970 Saint Hervan TARASCON	20/09/2018	BA7 2111	960	2111	5 000.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	24/09/2018	BA1 2312	1006	2312	1 373.65 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	24/09/2018	BA1 2312	1007	2312	3 822.34 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	24/09/2018	Digue2020 2317	1151	2317	710.83 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/09/2018	BA2 2312	986	2312	4 307.87 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	25/09/2018	BA2 2312	1012	2312	2 100.91 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/09/2018	BA2 2312	979	2312	3 636.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/09/2018	BA2 2312	980	2312	909.00 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/09/2018	BA2 2312	984	2312	7 962.84 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/09/2018	BA2 2312	1011	2312	3 956.64 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/09/2018	BA2 2312	985	2312	6 126.66 €			
Certificat électronique Masson Jean Luc	27/09/2018	MATINFO1806	990	2051	540.00 €	L	2	270,00€
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	28/09/2018	BA1 2312	1005	2312	1 381.10 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	28/09/2018	BA1 2312	1010	2312	32 554.96 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	28/09/2018	BA2 2312	982	2312	319 536.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	01/10/2018	BA1 2312	1009	2312	1 800.00 €			
DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	01/10/2018	BA1 2312	1008	2312	17 495.39 €			
ORDONNANCE EXPROPRIATION	01/10/2018	BA2 2111	978	2111	2 279.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	01/10/2018	PR1 2031	1003	2031	19 794.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetaee limité et	01/10/2018	PR1 2031	1004	2031	9 315.04 €			

DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	25/10/2018	BA1 2312	1110	2312	86 580.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	26/10/2018	BA1 2312	1177	2312	302 569.13 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	26/10/2018	BA2 2312	1136	2312	4 200.00 €			
BA8 Réhaussement SIP Beucaire et Tarascon	29/10/2018	BA8 2031	1146	2031	1 080.00 €			
Création d'une digue à l'Ouest du remblai ferroviaire	30/10/2018	BA2 238	1113	238	997 374.01 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	30/10/2018	GR2.1 2031	1134	2031	51 121.80 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/11/2018	BA2 2312	1138	2312	409.34 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	05/11/2018	BA2 2312	1137	2312	389.38 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetage limité et	05/11/2018	PR1 2031	1132	2031	4 012.50 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetage limité et	05/11/2018	PR1 2031	1133	2031	6 450.00 €			
Petit Rhône Renforcement et décorsetage limité et	05/11/2018	PR1 2031	1131	2031	28 897.50 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2018	BA1 2312	1220	2312	16 806.69 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2018	BA1 2312	1224	2312	6 000.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2018	BA1 2312	1223	2312	2 117.52 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2018	BA1 2312	1221	2312	722.16 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	06/11/2018	BA1 2312	1222	2312	2 091.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	06/11/2018	BA7 2317	1178	2317	11 751.66 €			
BA8 Réhaussement SIP Beucaire et Tarascon	06/11/2018	BA8 2031	1147	2031	108.00 €			
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	06/11/2018	GEO 2031	1230	2031	864.00 €			
Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	06/11/2018	GR2.1 2031	1210	2031	108.00 €			
Travaux renforcement digue Beucaire/ Fourques	07/11/2018	BA1 238	1149	238	63 855.22 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	07/11/2018	BA2 2312	1148	2312	300.00 €			
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	07/11/2018	BA7 2317	1179	2317	14 478.16 €			
CONNECTEUR PASRAU BERGER LEVRAUT (	07/11/2018	MATINFO1808	1145	2051	58.80 €	L	1	58,80€
Annonce Moeuvre Digue 2020	08/11/2018	Digue2020 2317	1218	2317	168.34 €			
CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE	12/11/2018	BA2 2312	1186	2312	168.84 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	14/11/2018	Digue2020 2317	131	2317	5 700.00 €			
Annonce Moeuvre Digue 2020	14/11/2018	Digue2020 2317	126	2317	9 786.00 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	15/11/2018	BA1 2312	1183	2312	123 165.74 €			
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	15/11/2018	BA1 2312	1185	2312	184 510.40 €			

Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2018	BA7 2317	1259	2317	28 151.94 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2018	BA7 2317	1262	2317	4 300.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2018	BA7 2317	1261	2317	4 176.00 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	03/12/2018	BA7 2317	1263	2317	9 250.00 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	03/12/2018	GEO 2031	1291	2031	7 664.45 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1290	2312	9 975.42 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1282	2312	99 998.90 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1284	2312	1 967.06 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1305	2312	35 000.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1304	2312	26 446.50 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1303	2312	43 242.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1306	2312	2 977 359.93 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1302	2312	19 500.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1301	2312	17 724.00 €		
CREATION D UNE DIGUE AU REMLAI DE LA VOIE	06/12/2018	BA2 2312	1299	2312	13 646.00 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	06/12/2018	GEO 2031	1293	2031	12 688.39 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	06/12/2018	GEO 2031	1294	2031	16 175.20 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	06/12/2018	GEO 2031	1292	2031	11 401.56 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	07/12/2018	BA1 2312	1296	2312	143 136.93 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	07/12/2018	BA1 2312	1298	2312	110 178.37 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	07/12/2018	BA1 2312	1300	2312	165 780.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	07/12/2018	BA1 2312	1297	2312	115 631.93 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	07/12/2018	BA8 2031	1	2031	540.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	10/12/2018	BA1 2312	1320	2312	6 000.00 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	10/12/2018	BA1 2312	1319	2312	13 493.21 €		
BA8 Réhaussement SIP Beaucaire et Tarascon	13/12/2018	BA8 2031	2	2031	108.00 €		
ETUDES GEOTECHNIQUES ET	14/12/2018	GEO 2031	3	2031	13 336.86 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	17/12/2018	BA1 2312	4	2312	17 262.24 €		
DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	17/12/2018	BA1 2312	5	2312	11 329.68 €		
Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montaonette	21/12/2018	BA7 2317	6	2317	516.00 €		

## ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS

PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

### Budget SYMADREM Budget Principal

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Valeur historique (prix d'acquisition)	Cumul amortissements	Valeur comptable nette			Prix de vente	Motif de la sortie
					N° bord	N° titre	Montant		
TRACTEUR LAMBORGHINI	01/01/2003	MATTRANSPO5007	21 342,86	21 342,86			0,00	200,00	Cession à titre onéreux
Tracteur NEW HOLLAND	01/01/2004	MATTRANSPO5009	30 813,60	30 813,60			0,00	9 600,00	Cession à titre onéreux
Développement du SIRS 2 EME GENERATION	07/09/2017	SIRS 2051 Integra 2031	740 356,78	148 071,00			592 285,78	0,00	Cession à titre gratuit
<b>Total des sorties de l'exercice</b>							<b>592 285,78</b>	<b>9 800,00</b>	

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodicité à fixer conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 27/02/2019,  
L'ordonnateur

Le  
Le comptable

Il reprend dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (sorties).

in:"inbox/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    ACTES : Accusé

Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

**ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte**Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À : [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr) [retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...20190329-29244.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...8-DE-1-2\_31333.xml (1,3 ko) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#)

[Télécharger toutes les pièces jointes](#)  
[Retirer toutes les pièces jointes](#)



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-29

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_18

Objet acte: FINANCES LOCALES?Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM?Exercice 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgetaires

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_18-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_18
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	FINANCES LOCALES Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADREM Exercice 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_18-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	1031
nom de original:		
signe_2019_18.pdf	application/pdf	315922
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	315922
nom de original:		
2019_18b.pdf	application/pdf	50195
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_18-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	50195

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 19h05min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 19h06min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 19h06min46s	Transmis au MI

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_19**

**FINANCES LOCALES**  
*Adoption du Compte Administratif 2018*

*Nomenclature : 7.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2018.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).**

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) : Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).**

**Absent(s) excusé(s) (13) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.**

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) : Marie-Christine ROUVIERE.**

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS**

**TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Considérant que M. MASSON Jean-Luc, ordonnateur en 2018, s'est retiré au moment du vote, le nombre de votants est de 15 présents, soit 117 voix.**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019****DELIBERATION N° : 2019-19****RAPPORTEUR : M. DUMAS**

**FINANCES LOCALES**  
Adoption du Compte Administratif 2018

Le Comité Syndical, délibérant sur le Compte Administratif 2018, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur,

Considérant que Monsieur DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur MASSON Jean-Luc, Président du SYMADREM, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur DUMAS pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après.

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 507 071,71 €	3 787 644,99 €	280 573,28 €	
<b>Investissement</b>	36 799 803,86 €	35 418 677,87 €	-1 381 125,99 €	D= 4 409 330,00€ R= 5 748 203,75 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019-19**

SECTIONS	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	au 31/12/2017	EXERCICE 2018	au 31/12/2018
<b>Fonctionnement</b>	250 000,00 €	280 573,28 €	530 573,28 €
<b>Investissement</b>	7 123 379,12 €	-1 381 125,99 €	5 742 253,13 €

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,
- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2018 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2018 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Vice- Président**

**Gilles DUMAS**



**SYMADREM**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Daniel CARUANA  
Mme Sylvie PUJOL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2019 AU 28/02/2019  
DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Poste comptable de TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARGUE

Date Edition : 28/02/2019

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h

20600 SYMADREM

Exercice 2018

**SOMMAIRE**

**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1_4
2 Bilan .....	Etat I-2_5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3_13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4_14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5_19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1_22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2_23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3_24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4_28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	36
1 Balance des comptes .....	Etat III-1_37
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2_62
4EME PARTIE : Page des signatures .....	63

## Résultats budgétaires de l'exercice

20600 - SYMADREM

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	61 867 514,00	4 131 314,00	65 998 828,00
Titres de recette émis (b)	35 716 001,83	3 787 644,99	39 503 646,82
Réductions de titres (c)	297 323,96		297 323,96
Recettes nettes (d = b - c)	35 418 677,87	3 787 644,99	39 206 322,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	61 867 514,00	4 131 314,00	65 998 828,00
Mandats émis (f)	36 864 405,91	4 320 023,03	41 184 428,94
Annulations de mandats (g)	64 602,05	812 951,32	877 553,37
Depenses nettes (h = f - g)	36 799 803,86	3 507 071,71	40 306 875,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 381 125,99	280 573,28	1 100 552,71
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

01 AVR. 2019



ID : 013-251302048-20190327-2019\_019-DE



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20600 - SYMADREM

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	7 123 379,12 526 205,52	276 205,52	-1 381 125,99 280 573,28		5 742 253,13 530 573,28
TOTAL I	7 649 584,64	276 205,52	-1 100 552,71		6 272 826,41
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 649 584,64	276 205,52	-1 100 552,71		6 272 826,41

null

## Page des signatures

20600 - SYMADREM

Exercice 2018

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.  
Observations :

ORACZ Thierry (1013008018-0), Inspecteur divisionnaire Fip classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SYMADREM pendant l'année 2018 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CARUANA Daniel (1002037714-0), Inspecteur des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 27/03/2019 par l'organe délibérant.

Commentaire de l'ordonnateur : Délibération 2019 17

MASSON JEAN-LUC (jmasson4-xt), Président

A ARLES, le 28/03/2019

A DRFIP DE PACA ET DES BOUCHES..., le 04/03/2019

A ARLES MUNICIPALE ET CAMARGUE, le 05/03/2019



**FEUILLE DE PRESENCE**  
**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM DU 27 MA**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le **01 AVR. 2019**

ID : 013-251302048-20190327-2019\_019-DE

	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	JUGLARET Cyril	BURLE Christian
	MAURIZOT Philippe	LEPRETTRE Eleonore
	LICARI Pascale	PERNEY Ludovic
	DE CANSON François	FRUCTUS Arlette
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	DENAT Jean	FRONTANEAU Nelly
	EYSSERIC Catherine	VERDIER Fabrice
	NOVARETTI Monique	ALARY Damien
	GIBELIN Jean-Luc	BOURGUET Zina
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE	LIMOUSIN Lucien	GUARINO Valérie
	CHABAUD Corinne	LE DISSES Eric
	PONS Henri	MALLIE Richard
	CALLET Marie-Pierre	DALBIN Sandra
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD	PECOUT Philippe	NURY Nathalie
	BLANC Geneviève	SERRE Christophe
	ROSSO Léopold	BRESCHIST Caroline
	BASTID Christian	FARDOUX-JOUVE Isabelle
EPCI DES BOUCHES DU RHONE	MASSON Jean-luc <i>ACCM (Arles)</i>	PLANELL Jean-Yves
	CHASSAIN Roland <i>ACCM (Stes Maries)</i>	HENAULT Isabelle
	CORREARD Guy <i>ACCM (Tarascon)</i>	DEMISSY Francis
	ALVAREZ Martial <i>AMP (Port-Saint-Louis)</i>	GIBERTI Roland
EPCI DU GARD	SANCHEZ Julien <i>CCBTA (Beaucaire)</i>	DONADA Gilles
	MARTINEZ Juan <i>CCBTA (Bellegarde)</i>	REY Jean-Paul
	DUMAS Gilles <i>CCBTA (Fourques)</i>	CASTELLANI Nadine
	DUPONT Alain <i>CCPC (Aimargues)</i>	JULLIEN Bernard
	BOURRAT Marcel <i>CCPC (Beauvoisin)</i>	CHRISTOL Monique
	BERRUS Eric <i>CCPC (Le Cailar)</i>	TENA Joël
	PASCAL Jacky <i>CCPC (Vauvert)</i>	RUBIO Rodolphe
	BRUNEL Frédéric <i>Nîmes Métropole (St Gilles)</i>	GILLI Serge
PELLISSIER Laurent <i>Terre de Camargue</i>	ROUVIERE Marie-Christine	

TOTAL TITULAIRES :

TOTAL VOTANTS :

QUORUM : 15

TOTAL SUPPLEANTS :

in:"inbox/inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    [SYMADREM] Noti    TR:    Rechercher    ACTES : Accusé

Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

### ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)

À: [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)

[retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)

EACT--PREF013-2...-20190401-7819.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...19-DE-1-2\_8168.xml (1,4 ko) [Télécharger](#) | [Porte-docume](#)

[Télécharger toutes les pièces jointes](#)

[Retirer toutes les pièces jointes](#)



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-01

Nombre de pièces jointes: 3

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_019

Objet acte: Approbation du Compte Administratif 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgetaires

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_019-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_019
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	Approbation du Compte Administratif 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_019-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1110
nom de original:		
signe_2019_19.pdf	application/pdf	320307
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	320307
nom de original:		
presence.pdf	application/pdf	148357
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	148357
nom de original:		
PJ pour CA.pdf	application/pdf	144878
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	144878

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2019 à 10h47min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2019 à 10h49min41s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>1 avril 2019 à 10h55min57s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>1 avril 2019 à 10h57min56s</i>	<i>Reçu par le MI le 2019-04-01</i>

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_20**

**FINANCES LOCALES**  
*Affectation de résultat 2018*

*Nomenclature : 7.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MEE****DELIBERATION N° : 2019\_20****RAPPORTEUR : M. MASSON****FINANCES LOCALES**  
Affectation de résultat 2018

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018. L'arrêté des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018 de **530 573,28 €**.

Le solde d'exécution de la section d'investissement ressort par ailleurs excédentaire.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération que le Conseil Départemental du Gard verse ses participations aux travaux d'investissement en section de « fonctionnement du SYMADREM ».

- En 2018, le Conseil Départemental du Gard a participé à hauteur de **51 948 €** aux travaux prévus en rive droite, il est donc proposé d'affecter ce montant à la section d'investissement.
- La différence, soit **478 625,28 €**, pourrait être affectée :
  - pour une part à la section d'investissement et ce afin de couvrir les investissements non subventionnés prévus au Budget Primitif 2019 soit : **229 581 €**.
  - le solde soit **249 044,28 €** pourrait être affecté au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2019.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018, lequel s'élève à : **530 573,28 €**,
- **DECIDE** d'affecter **281 529 €** (51 948 € + 229 581 €), à la section d'investissement et le solde soit **249 044,28 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2019,
- **DIT** que ces sommes seront reprises au **budget primitif 2019**,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

  
**Jean-Luc MASSON**



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_20
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	FINANCES LOCALES Affectation de résultat 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_20-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
013-251302048-20190327-2019_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	861
<i>nom de original:</i>		
signe_2019_20.pdf	application/pdf	328968
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	328968

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h06min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h07min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h13min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h14min33s	Reçu par le MI le 2019-03-28

in:"inbox/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    Dossier à trait    Fwd: carte adhé    Re:   
 Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À: [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)    [retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...-20190328-23473.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...0-DE-1-2\_25041.xml (1,1 ko) [Télécharger](#) | [Porte-docume](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_20

Objet acte: FINANCES LOCALES?Affectation de résultat 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgetaires

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_20-DE

## Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

DELIBERATION N° : 2019\_21

**FINANCES LOCALES**  
*Adoption du Budget Primitif 2019*

*Nomenclature : 7.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**DELIBERATION N° : 2019-21**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

**FINANCES LOCALES**  
**Adoption du Budget Primitif 2019**

Le budget primitif 2019 a été élaboré selon l’instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il s’équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 107 595,00</b>	<b>4 107 595,00</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>82 013 156,00</b>	<b>82 013 156,00</b>

Dans un souci de simplification et d’harmonisation, compte-tenu de la taxe GEMAPI, la participation aux travaux d’investissement des six EPCI membres du SYMADREM (MAMP, ACCM, NM, CCBTA, CCPC, CCTC) fera désormais l’objet d’un appel de fonds sur l’exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l’année.

L’appel de fonds se fera en deux temps : un premier appel de fonds sera effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde sera demandé en septembre.

Le financement du besoin de trésorerie du budget « section d’investissement » est assuré par des emprunts relais dont le montant est estimé à 26.5 M€ pour 2019, ainsi que par une ligne de trésorerie de 5 M€ et cela dans l’attente du versement des subventions.

Il est prévu de rembourser d’une part 4.6 M€ d’annuités en capital et d’autre part une partie des prêts relais par anticipation, pour un montant qui pourrait atteindre la somme de 24.2 M€, dans l’hypothèse de l’encaissement en 2019 de la totalité des subventions inscrites au budget.

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019-21****SECTION / FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2019	
		Dépenses en €	Recettes en €
.023	Virement à la section d'investissement	80 881,00	/
11	Charges à caractère général	1 575 471,00	/
12	Charges de personnel	1 574 436,00	/
65	Autres charges de gestion courante	25 250,00	/
66	Charges financières	662 826,00	/
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	/
68	Dotations aux provisions	20 000,00	/
.042	Dotations aux amortissements	161 731,00	
.002	Résultat reporté	/	249 044,28
16	Atténuation de charges	/	10 000,00
74	Dotations et participations	/	3 401 656,00
75	Autres produits gestion courante	/	14 500,00
76	Produits financiers	/	292 994,72
77	Produits exceptionnels	/	139 400,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 107 595,00</b>	<b>4 107 595,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019****SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019-21****SECTION / INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Ouvertures Crédits 2019	Reports	Ouvertures crédits 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	/	/	/	80 881,00
10	Dotations, fonds divers	/	/	/	3 217 224,12
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	281 529,00
13	Subventions d'investissement	/	/	/	38 128 297,00
16	Emprunts	/	28 854 185,00	4 000 000,00	22 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	8 164,00	1 948 731,00	/	/
21	Immobilisations corporelles	59 397,00	1 557 447,00	/	/
23	Immobilisations en cours	2 345 279,00	43 743 463,00	1 706 175,00	2 000 000,00
27	Autres Immobilisations financières	1 996 490,00	0,00	42 028,75	2 653 037,00
·040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	161 731,00
·041	Opérations patrimoniales	/	1 500 000,00	/	1 500 000,00
SOUS / TOTAL		4 409 330,00	77 603 826,00	5 748 203,75	70 522 699,12
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2018		/	/	/	5 742 253,13
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>82 013 156,00</b>		<b>82 013 156,00</b>	

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical :**

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2019 joint à la présente et dont les principaux montants sont repris ci-dessus, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019-21**

- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessus,
  
- **DECIDE** que dans un souci de simplification et d'harmonisation, compte-tenu de la taxe GEMAPI, la participation aux travaux d'investissement des six EPCI membres du SYMADREM (MAMP, ACCM, NM, CCBTA, CCPC, CCTC) fera désormais l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l'année.  
L'appel de fonds se fera en deux temps : un premier appel de fonds sera effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde sera demandé en septembre,
  
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM DU 27 MA**

Envoyé en préfecture le 30/03/2019

Reçu en préfecture le 30/03/2019

Affiché le :

**01 AVR. 2019**

ID : 013-251302048-20190327-CS2019\_021-DE

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	JUGLARET Cyril	BURLE Christian
	MAURIZOT Philippe	LEPRETTRE Eleonore
	LICARI Pascale	PERNEY Ludovic
	DE CANSON François	FRUCTUS Arlette
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	DENAT Jean	FRONTANEAU Nelly
	EYSSERIC Catherine	VERDIER Fabrice
	NOVARETTI Monique	ALARY Damien
	GIBELIN Jean-Luc	BOURGUET Zina
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE	LIMOUSIN Lucien	GUARINO Valérie
	CHABAUD Corinne	LE DISSES Eric
	PONS Henri	MALLIE Richard
	CALLET Marie-Pierre	DALBIN Sandra
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD	PECOUT Philippe	NURY Nathalie
	BLANC Geneviève	SERRE Christophe
	ROSSO Léopold	BRESCHIST Caroline
	BASTID Christian	FARDOUX-JOUVE Isabelle
EPCI DES BOUCHES DU RHONE	MASSON Jean-luc <i>ACCM (Arles)</i>	PLANELL Jean-Yves
	CHASSAIN Roland <i>ACCM (Stes Maries)</i>	HENAULT Isabelle
	CORREARD Guy <i>ACCM (Tarascon)</i>	DEMISSY Francis
	ALVAREZ Martial <i>AMP (Port-Saint-Louis)</i>	GIBERTI Roland
EPCI DU GARD	SANCHEZ Julien <i>CCBTA (Beaucaire)</i>	DONADA Gilles
	MARTINEZ Juan <i>CCBTA (Bellegarde)</i>	REY Jean-Paul
	DUMAS Gilles <i>CCBTA (Fourques)</i>	CASTELLANI Nadine
	DUPONT Alain <i>CCPC (Aimargues)</i>	JULLIEN Bernard
	BOURRAT Marcel <i>CCPC (Beauvoisin)</i>	CHRISTOL Monique
	BERRUS Eric <i>CCPC (Le Cailar)</i>	TENA Joël
	PASCAL Jacky <i>CCPC (Vairvert)</i>	RUBIO Rodolphe
	BRUNEL Frédéric <i>Nîmes Métropole (St Gilles)</i>	GILLI Serge
	PELLISSIER Laurent <i>Terre de Camargue</i>	ROUVIERE Marie-Christine

TOTAL TITULAIRES :

TOTAL VOTANTS :

QUORUM : 15

TOTAL SUPPLEANTS :

in:"inbox/inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail

Contacts

Calendrier

Tâches

Porte-documents

Préférences

Re: point sur l

ACTES : Accusé

Fermer

Répondre

Rép. à tous

Faire suivre

Supprimer

Spam

Actions



## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À: [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)[retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...-20190330-1645.xml (952 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#) 013-251302048-2...21-DE-1-2\_1645.xml (1,2 ko) [Télécharger](#) | [Porte-docume](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-30

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: CS2019\_021

Objet acte: Adoption du budget primitif 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgetaires

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-CS2019\_021-DE

Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	CS2019_021
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	Adoption du budget primitif 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-CS2019_021-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
013-251302048-20190327-CS2019_021-DE-1-1_0.xml	text/xml	982
<i>nom de original:</i>		
signe_2019_21.pdf	application/pdf	336338
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-013-251302048-20190327-CS2019_021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	336338
<i>nom de original:</i>		
presence.pdf	application/pdf	148357
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-013-251302048-20190327-CS2019_021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	148357

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2019 à 08h42min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2019 à 08h43min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2019 à 08h44min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2019 à 09h04min49s	Reçu par le MI le 2019-03-30

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MERCREDI 27 MARS 2019**

**DELIBERATION N° : 2019\_22**

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

*Cession de biens immobiliers, parcelles E0153 et E1574 situées au lieu-dit  
« Poste de la Tourette » à FOURQUES*

*Nomenclature : 3.5*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**DELIBERATION N° : 2019\_22**

**RAPPORTEUR : M. DUMAS**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Cession de biens immobiliers, parcelles E0153 et E1574 situées au lieu-dit  
« Poste de la Tourette » à FOURQUES

**Objet de la délibération**

Les parcelles E0153 et E1574 situées à FOURQUES sont la propriété du SYMADREM depuis la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DIGUES DU RHONE DE BEUCAIRE A LA MER (SIDR) et le transfert de son actif par arrêté préfectoral n°2005-70-9 du 11 mars 2005.

Il s'agit d'une maison d'habitation et d'un terrain attenant. Anciennement, ces biens étaient utilisés comme maison de garde digue. M. REGIS Joseph en est locataire depuis le 18 avril 1991. Il les utilise en tant qu'habitation principale et personnelle.

Par délibération du 28 février 2019 n°2019\_08, le comité syndical a constaté la désaffectation des biens et acté leur déclassement.

La Direction Générale des Finances Publiques a fait parvenir le 8 janvier 2019 son avis sur la valeur vénale des biens d'un montant de 30 000€.

Par courrier du 15 janvier 2019, M. REGIS nous fait part de sa volonté d'acquérir lesdits biens au prix indiqués ci-dessus.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L3211-14 ;

Vu l'arrêté préfectoral de transfert de propriété du SIDR envers le SYMADREM du 11 mars 2005 ;

Vu la délibération du 28 février 2019 n°2019\_08 actant le déclassement des biens ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances publiques du 8 janvier 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

- **DECIDE** la cession des biens immobiliers des parcelles E0153 et E1574 situées au lieu-dit « Poste de la Tourette » à FOURQUES,

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019\_22**

- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires pour la vente desdits biens à M. REGIS Joseph, et à régler les frais liés à cette opération,
- **FIXE** le prix à hauteur de 30 000€ (trente mille euros), hors frais d'agence et frais notariés à la charge de l'acquéreur,
- **PRECISE** que la recette liée à l'exécution de la présente délibération d'un montant de 30 000€ déduction faite des frais annexes (diagnostics immobiliers, taxe foncière prorata temporis ...) sera inscrite au budget du SYMADREM,
- **DIT** que cette opération sera réalisée dès que l'intéressé aura obtenu les fonds nécessaires à l'achat de la maison.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

**Jean-Luc MASSON**

in:"inbox/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    Re : FPRNM Doss    Dossier à trait    Fwd: carte adhé    Re:   
 Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À : [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)[retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...20190328-23513.xml (957 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...2-CC-1-2\_25086.xml (1,4 ko) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: AVT1\_MP2018\_22

Objet acte: Avenant n° 1 au marché 2018-22, renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques, travaux A1, digue de la Banq

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.7-Actes speciaux et divers

Identifiant Acte: 013-251302048-20190315-AVT1\_MP2018\_22-CC



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_22
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	DOMAINE ET PATRIMOINE Cession de biens immobiliers, parcelles E0153 et E1574 situées au lieu-dit « Poste de la Tourette » à FOURQUES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_22-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_22-DE-1-1_0.xml	text/xml	948
nom de original:		
signe_2019_22.pdf	application/pdf	301556
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	301556

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h06min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h08min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h14min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h17min38s	Reçu par le MI le 2019-03-28

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_23**

## **DOMAINE PUBLIC**

*Approbation de la procédure de conventionnement dans le cadre de l'occupation du domaine public du SYMADREM par les gestionnaires de réseaux*

*Nomenclature : 3.5*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

DELIBERATION N° : 2019\_23

RAPPORTEUR : M. MASSON

### DOMAINE PUBLIC

Approbation de la procédure de conventionnement dans le cadre de l'occupation du domaine public du SYMADREM par les gestionnaires de réseaux

### **Objet de la délibération**

En application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique.

Le domaine public du SYMADREM fait l'objet d'occupation par des réseaux divers et leurs infrastructures, sans titre les y habilitant. Sont concernés et considérés comme des réseaux, les ouvrages :

- De distribution d'eau et d'assainissement ;
- De distribution et de transport de gaz ;
- De communications électroniques ;
- De distribution et de transport d'électricité.

Les ouvrages de réseaux se composent :

- Des réseaux exprimés en linéaire, qu'ils soient aériens ou souterrains ;
- Des infrastructures utiles à leur exploitation exprimés en surface.

Afin de respecter le cadre légal défini au premier alinéa, les infrastructures feront l'objet de convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel, pour une durée de 10 ans renouvelable.

Les réseaux feront l'objet de convention de servitude de passage constitutive de droits réels pour la durée de vie des ouvrages. Ces conventions seront authentifiées par acte notarié et publiées au service de la Publicité Foncière.

Ces conventionnements concernent les réseaux et infrastructures actuellement en place dans le cadre de procédure de régularisation et les futurs réseaux et infrastructures qui souhaiteraient s'implanter sur le domaine public du SYMADREM.

En application de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019\_23**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** la signature de convention d'occupation temporaire et de servitude de passage au profit des gestionnaires de réseaux actuels et futurs, situés sur le domaine public du SYMADREM,
- **DECIDE** que les frais notariés inhérents aux servitudes de passage seront à la charge des gestionnaires de réseaux,
- **ACTE** l'obligation pour les gestionnaires de réseaux du paiement d'une redevance,
- **DIT** que le montant de cette redevance sera établi par une délibération ultérieure du comité syndical,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,  
  
Jean-Luc MASSON





Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_23
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	DOMAINE PUBLIC Approbation de la procédure de conventionnement dans le cadre de l'occupation du domaine public du SYMADREM par les gestionnaires de réseaux
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_23-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 013-251302048-20190327-2019_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	971
nom de original: signe_2019_23.pdf	application/pdf	289652
nom de métier: 99_DE-013-251302048-20190327-2019_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	289652

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h05min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h06min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h13min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h19min38s	Reçu par le MI le 2019-03-28

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

**MERCREDI 27 MARS 2019**

**DELIBERATION N° : 2019\_24**

## **EXPLOITATION DES OUVRAGES**

*Travaux d'interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de crue  
et sur la digue à la mer en période de tempête.*

*Nomenclature : 1.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS**

**TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

**DELIBERATION N° : 2019-24****RAPPORTEUR : M. DUMAS****EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Travaux d'interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de crue et sur la digue à la mer en période de tempête.

**Objet de la délibération**

Dans le cadre de l'organisation et des consignes mises en place pour assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages du système d'endiguement fluviaux et maritimes, si un désordre détecté en crue, est susceptible de s'aggraver et d'entraîner une rupture d'ouvrage, une entreprise de travaux publics est missionnée afin d'exécuter des travaux en urgence.

Ces interventions d'urgence sont effectuées dans le cadre d'un marché à bons de commandes.

Le 16 janvier 2015, un marché à bons de commandes a été passé avec un groupement d'entreprises.

Ce marché arrive à expiration, il convient de passer un nouveau marché.

La procédure retenue pour la passation de ce nouveau marché est un appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande qui fixe toutes les conditions d'exécution des prestations et travaux, il est exécuté au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande conformément à l'article 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il est sans montant minimum, ni maximum de commandes et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

C'est un accord cadre d'une durée initiale de 1 an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois maximum pour la même période sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis électroniquement pour publication sur le site « marchés sécurisés », au BOAMP et au JOUE le 13 janvier 2019 sous le n° 19-5192. Le DCE a été dématérialisé sur le site « marchés sécurisés » le 14 janvier 2019.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie conformément au guide des procédures internes de la commande publique du SYMADREM, la signature de cet accord-cadre est soumise à votre autorisation.

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019-24**

Après en avoir délibéré,

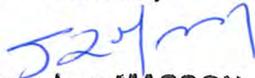
**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** de l'exposé ci-dessus,
  - **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de crue et sur la digue à la mer en période de tempête sur le principe suivant :
    - Sans montant minimum, ni maximum,
    - D'une durée de 1 an, reconductible tacitement 3 fois pour la même période sans que la durée totale ne dépasse 4 ans ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**

  
**Jean-Luc MASSON**

in:"inbox"/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    Re: FPRNM Doss    Dossier à trait    Fwd: carte adhé    Re:   
 Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À : [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)[retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...20190328-23438.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...4-DE-1-2\_25003.xml (1,2 ko) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_24

Objet acte: EXPLOITATION DES OUVRAGES?Travaux d'interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de crue?et sur la digue à

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_24-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_24
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	EXPLOITATION DES OUVRAGES Travaux d'interventions d'urgence sur les digues du Rhône en période de crue et sur la digue à la mer en période de tempête.
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_24-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	966
nom de original:		
signe_2019_24.pdf	application/pdf	337902
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	337902

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h05min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h07min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h13min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h13min32s	Reçu par le MI le 2019-03-28

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_25**

## **FONCTION PUBLIQUE**

*Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial*

*Nomenclature : 4.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS**

**TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM - SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

DELIBERATION N° : 2019\_25

Rapporteur : M. MASSON

### FONCTION PUBLIQUE

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de l'établissement,

VU le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le départ à la retraite d'un garde-digue en mai prochain, considérant la déclaration de vacance d'un poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux effectuée auprès du CDG 13, considérant le résultat du jury d'entretien et le candidat retenu pour le poste, considérant que ce dernier n'est pas fonctionnaire et n'a donc pas le grade détenu par le garde-digue actuel, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**Après en avoir délibéré,**

#### **Le Comité Syndical :**

- **ADOPTE** les propositions du Président,
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019,
- **DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget du SYMADREM,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président,**



**Jean-Luc MASSON**

in:"inbox/Inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail

Contacts

Calendrier

Tâches

Porte-documents

Préférences

Re : FPRNM Doss

Dossier à trait

ACTES : Accusé

Fermer

Répondre

Rép. à tous

Faire suivre

Supprimer

Spam

Actions

**ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte**Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À : [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr) [retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...20190328-23107.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#) 013-251302048-2...5-DE-1-2\_24644.xml (1,2 ko) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_25

Objet acte: FONCTION PUBLIQUE?Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1 -Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_25-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_25
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	FONCTION PUBLIQUE Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_25-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 013-251302048-20190327-2019_25-DE-1-1_0.xml	text/xml	885
nom de original: signe_2019_25.pdf	application/pdf	288531
nom de métier: 99_DE-013-251302048-20190327-2019_25-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	288531

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h05min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h07min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h07min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h08min31s	Reçu par le MI le 2019-03-28

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_26**

## **MARCHES PUBLICS**

*Information relative aux marchés publics conclus en 2018*

*Nomenclature : 1.1*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019-26**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **MARCHES PUBLICS**

Information relative aux marchés publics conclus en 2018

Monsieur le Président rappelle que chaque année, au cours du premier trimestre, les personnes publiques devaient publier la liste des marchés conclus l'année précédente. Cette publication répondait jusqu'alors à l'obligation inscrite à l'article 133 du Code des marchés publics et de son arrêté d'application du 21 juillet 2011.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le code des marchés publics a été abrogé et remplacé par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, lesquels ne reprennent plus à l'identique cette obligation de publication.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'ordonnance et le décret susvisés sont abrogés et remplacés par le Code de la commande publique paru au journal officiel du 05 décembre 2018. Ce code est constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 pour la partie législative et du décret n° 2018-2018 pour la partie réglementaire.

Conformément à l'arrêté du 14 avril 2017 modifié, pris en application de l'article 107 du décret susvisé, le SYMADREM, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, publie les données essentielles de chaque marché notifié, via son profil acheteur « marchés-securises ».

Cependant, par souci de transparence de l'achat public, il a été décidé de faire une information en Comité Syndical des marchés conclus au cours de l'année 2018 y compris les avenants signés.

Cette liste est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés doivent être regroupés en trois tranches, en fonction de leur montant :

- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée
- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

En outre, sont listés à titre d'information les marchés conclus d'un montant inférieur à 25 000 € HT.

La liste des marchés conclus en 2018 par le SYMADREM a été publiée sur le profil acheteur [www.marchés-securisées.fr](http://www.marchés-securisées.fr) et sur le site internet du SYMADREM. [www.symadrem.fr](http://www.symadrem.fr).

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MER**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019-26**

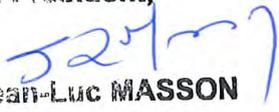
**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics supérieurs à 25 000 €HT conclus par le SYMADREM en 2018, comme présentée dans le tableau ci-joint.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Président,

  
Jean-Luc MASSON

Bien que les textes relatifs aux marchés publics en vigueur depuis 2016 ne reprennent plus cette obligation de publication, le SYMADREM souhaite publier la liste des marchés publics conclus l'année précédente par souci de transparence de l'achat public. Cette liste est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés doivent être regroupés en trois tranches, en fonction de leur montant :

- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuls de procédure formalisée
- Les marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuls de procédure formalisée
- Les marchés dont le montant est inférieur à 25 000 € HT sont listés à titre d'information

**MARCHES DE SERVICES**

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations	Objet	Avenant Montant	Date signature
<b>Montant inférieur à 25 000 €HT</b>									
2018-17	Etude d'avant projet de renforcement de la digue à Port Saint Louis du Rhône en rive gauche du Grand Rhône entre le canal du Rhône à Fos et le Centre Ville	/	ISL	34170	28/06/2018	24 895,00 €	/	/	/
2018-18	Assurances :	1 biens	SMACL	79031	22/10/2018	Marché passé pour 4 ans Prime annuelle de 1 259,08 €TTC	/	/	/
2018-20	Assurances :	3 Parc automobiles	EIRL Martin / Gan Assurances	04200	29/10/2018	Passé pour 4 ans / Prime annuelle de 3 100 €TTC	/	/	/
2018-26	PGOPC - Mise en oeuvre d'un service d'information et d'alerte	/	GEDICOM	94420	23/10/2018	AC à bons de commande avec la 1ère année un montant minl de 2 000 € et un maxi de 5 000 € et les 3 années suivantes : Minl de 1 0000 € et un maxi de 4 000 €	/	/	/
2018-31	INVENTAIRE FAUNE FLORE pour l'opération de rehaussements du site industrialo-portuaire (SIP) de Beaucaire, du site industrialo-fluvial (SIF) de Tarrascon et transparence hydraulique de l'épi transversal	/	MTDA	13770	13/12/2018	19 935,00 €	/	/	/
2018-34	Cartographies complémentaires - Modélisation de la plaine de Beaucaire-Fourques dans le cadre EDD	/	ISL	34170	04/12/2018	9 650,00 €	/	/	/

**ETAT DES MARCHES CONCLUS ET DES AVENANTS SIGNES AU COURS DE L'ANNEE 2018**  
Article 107 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics  
Publication de cette liste sur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et sur [www.symadrem.fr](http://www.symadrem.fr)

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations	Avenant		
							Objet	Montant	Date signature
<b>Montant supérieur ou égal à 25 000 €HT et inférieur ou égal à 90 000 €HT</b>									
2018-03	Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'étude du système de protection littoral géré par le SYMADREM.	2	GEOCARTEAU	69870	19/04/2018	39 907,40 €	/	/	/
2018-19	Assurances :	2	SMACL	79031	03/01/2019	Passé pour 4 ans Prime annuelle de 13 625 €TTC	/	/	/
2018-27	Inventaire faune flore opération: renforcement des digues du grand Rhône à Salin de Giraud et à Port Saint Louis du Rhône	/	ECOSOHERE	13400	02/11/2018	50 000,00 €	/	/	/
2018-35	Cartographies complémentaires – Modélisation complémentaires pour la Camargue gardoise et la Camargue insulaire	/	Egis Eau	34965	17/12/2018	44 550,00 €	/	/	/
<b>Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 221 000 € HT</b>									
2018-09	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	1	SCP	13182	19/07/2018	217 145,00 €	/	/	/
2018-10	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	2	Groupement ATGTSM / HUBBLE	13200	17/07/2018	119 147,98 €	/	/	/
2018-16	Projet digue 2020 : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et aux travaux de la plateforme de recherche digue 2020	/	ISL	34170	20/07/2018	123 245,00 €	/	/	/
2018-21	Assurances :	2	Déclaré sans suite. Convention avec le				/	/	/
2018-32	Nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie du SYMADREM	/	HEXA NET	13005		Convention passée pour 4 ans prime annuelle de 30762 €TTC Accord-cadre à BC avec montant mini 0 € HT et montant maxi 50 000 € HT Durée 12 mois, ave reconduction tacte 3 fois maxi	/	/	/

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations	Avenant		
							Objet	Montant	Date signature
<b>Montant égal ou supérieur à 221000 HT</b>									
2018-02	Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'étude du système de protection littoral géré par le SYMADREM.	1	EGIS PORT	34965	19/04/2018	292 638,60 €	Relevés complémentaires de l'existant par drones	19 000,00 €	21/12/2018
2018-12	Renforcement et décorsetage des digues du Petit Rhône : dossiers réglementaires	/	Groupement EGIS Eau / ECOMED	34965	13/07/2019	335 569,15 €	/	/	/
2018-11	Travaux préparatoires aux acquisitions foncières et topographiques	/	ATGISM	13200	12/07/2018	Accord-cadre à BC sans montant mini ni maxi Durée 12 mois, ave reconduction tacite 3 fois maxi	/	/	/
2018-25	Fourniture de véhicule en location longue durée	/	Public location longue durée	92564	20/07/2018	AC avec marchés subséquents / durée 4 ans	/	/	/
<b>MARCHES FOURNITURES</b>									
<b>Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 221 000 € HT</b>									
2018-28	Fourniture de plaquettes forestières pour la chaufferie bois du siège du SYMADREM	/	Sud Energy	84200	11/12/2018	Accord-cadre à BC avec montant mini de 2 000 € HT et montant maxi 9 000 € HT Durée 12 mois, ave reconduction tacite 3 fois maxi	/	/	/

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations	Avenant	
							Objet	Montant

**MARCHES TRAVAUX**

**Montant supérieur ou égal à 25 000 €HT et inférieur ou égal à 90 000 €HT**

2018-14	Liaison Aérienne Salle électrique - Pompage Rhône - Fibre Excellence	/	/	SNEF	13270	18/04/2018	39 500,00 €	Travaux supplémentaires	17 090,00 €	24/07/2018
---------	--	---	---	------	-------	------------	-------------	-------------------------	-------------	------------

**Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 548 000€ HT**

2018-05	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	2	Création d'un rideau de palplanches - Usine de fibre Excellence	Groupement DFC Battage / NGE Fondations	26760	20/07/2018	1 849 769,50 €			
2018-06	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	3	Aménagement plateforme stockage fibre excellence	TP Provence	13802	19/07/2018	1 320 298,95 €			
2018-07	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	4	Genie ecologique et mesures environnementales	Groupement Valerian / La Compagnie des Forestiers / ATP Environnement	84350	20/07/2018	3 458 386,00 €			
2018-08	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	5	Travaux voie ferrée fibre excellence	La Ferroviaire de la Brie	77540	20/07/2018	1 619 337,52 €			
2018-13	Travaux d'entretien des quais et ouvrages en maçonneries	/	/	Groupement Cofex méditerranée / GTM Sud	30128	25/07/2018	Accord-cadre à BC avec montant mini de 10 000 € HT et montant maxi 80 000 € HT Durée 12 mois, ave reconduction tacite 3 fois maxi			
2018-15	Renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques Travaux E : mesures compensatoires environnementales	/	/	Groupement VALERIAN / La Compagnie des Forestiers / ATP Environnement	84350	23/08/2018	854 748,27 €			

**ETAT DES MARCHES CONCLUS ET DES AVENANTS SIGNES AU COURS DE L'ANNEE 2018**  
 Article 107 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics  
 Publication de cette liste sur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et sur [www.symadrem.fr](http://www.symadrem.fr)

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations	Avenant		
							Objet	Montant	Date signature
<b>Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 548 000€ HT (suite)</b>									
2018-22	Renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques	/	Group COFEX Méditerranée / SOLS Méditerranée / MASONI	30128	13/08/2018	1 064 253,50 €			
2018-23	Travaux de confortement des quais de Tarascon, des murs du Château du Roy René et de la digue de la Montagnette : TRAVAUX DE SECURISATION HYDRAULIQUE DU CHATEAU ROYAL DE TARASCON	/	Groupement SELE / HUSSOR ERECTA / Sophie ASPORD-MERCIER (Archéologie & Patrimoine) / FOUQUE ET FILS	30000	26/09/2018	351 231,37 €			
2018-24	Travaux de confortement des quais de Tarascon, des murs du Château du Roy René et de la digue de la Montagnette : TRAVAUX DE RESTRICTION DE LA DIGUE DE LA MONTAGNETTE	/	Groupement VALERIAN / La Compagnie des Forestiers / ATP Environnement / SCV	84350	06/09/2018	3 987 661,46 €			
2018-29	Prospection géophysique des digues du delta du Rhône, préalable aux études réglementaires et aux travaux de confortement	/	GEOSCAN Sud-Est	69830	07/01/2019	121 030,00 €			

N° du marché	Objet	Lot	Attributaires	Code postal	Date de la notification	Montant observations	Objet	Avenant Montant	Date signature
2018-04	Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	1 Création de la digue et réhabilitation de la décharge des Ségonaux	Groupement GUINTOLI / BUESA / VALERIAN / BERTHOULY / CROZEL TP / MASONI / SLTP	13200	19/07/2018	38 731 039,00 €			

**Montant égal ou supérieur à 5 548 000 €HT**

in:"inbox/Inbox de Retour Actes Sym

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    Dossier à trait    Fwd: carte adhé    Re:   
 Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions



## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)

À: [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)

[retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)

EACT--PREF013-2...20190328-23453.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)    013-251302048-2...6-DE-1-2\_25019.xml (1,2 ko) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#)

[Télécharger toutes les pièces jointes](#)

[Retirer toutes les pièces jointes](#)



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-28

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_26

Objet acte: MARCHES PUBLICS?Information relative aux marchés publics conclus en 2018

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 013-251302048-20190327-2019\_26-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_26
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	MARCHES PUBLICS Information relative aux marchés publics conclus en 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_26-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_26-DE-1-1_0.xml	text/xml	888
nom de original:		
signe_2019_26.pdf	application/pdf	480773
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_26-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	480773

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 16h06min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 16h09min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2019 à 16h13min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2019 à 16h14min36s	Reçu par le MI le 2019-03-28

# Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_27**

## **EXPLOITATION**

*Convention d'occupation temporaire  
Du réseau radio-numérique TETRA du SYMADREM  
Pour des besoins de communications radio*

*Nomenclature : 3.5*

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 19 mars 2019 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**Présent(s) titulaire(s) votant(s) (12) :** Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Monique NOVARETTI (11 voix), Lucien LIMOUSIN (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Alain DUPONT (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Éric BERRUS (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

**Présent(s) suppléant(s) votant(s) (4) :** Nadine CASTELLANI (4 voix), Monique CHISTOL (4 voix), Serge GILLI (4 voix), Isabelle HENAULT (11 voix).

**Absent(s) excusé(s) (13) :** Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Jean-Luc GIBELIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Martial ALVAREZ, Juan MARTINEZ.

**Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (0)**

**Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (1) :** Marie-Christine ROUVIERE.

**PRESENTS : 12 TITULAIRES + 4 SUPPLEANTS = 16 VOTANTS  
TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 128 VOIX**

**Madame CASTELLANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

## COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 2019\_27**

**RAPPORTEUR : M. MASSON**

### **EXPLOITATION**

Convention d'occupation temporaire  
Du réseau radio-numérique TETRA du SYMADREM  
Pour des besoins de communications radio

#### **Objet de la délibération**

Le SYMADREM s'est doté d'un réseau radio-numérique répondant à la norme TETRA. Il est composé de sept points hauts (4 pylônes SYMADREM et 3 points hauts préexistants) reliés entre eux par faisceau Hertzien. Il permet notamment d'assurer les besoins de communications du SYMADREM et des équipes de surveillance en période de crue. Il a été dimensionné de manière à couvrir toutes les zones parcourues par les équipes de surveillance en crue et de ce fait couvre la quasi-totalité du delta du Rhône.

Du fait de cette couverture et de l'utilisation ponctuelle en période de crise qui en est faite par le SYMADREM, ce réseau se prête à une mutualisation qui permettrait d'en amortir les coûts de maintenance. Différentes structures ont déjà manifesté leur intérêt et les usages sont multiples : polices municipales, réseau de transport, réserve naturelle...

Plusieurs mises à disposition sont possibles :

- la mise à disposition d'emplacements sur les pylônes du SYMADREM qui a déjà fait l'objet d'une délibération : la délibération 2017-21 du 24 mars 2017 ;
- la mise à disposition du réseau radio pour des transferts de données qui fera l'objet d'une future délibération en tant que de besoin ;
- la mise à disposition de réseau pour des communications radio. C'est celle pour laquelle le SYMADREM a été sollicité par plusieurs structures et qui fait donc l'objet de la présente délibération ;

Le réseau dans son utilisation actuelle n'est pas saturé et les services du SYMADREM, assistés du prestataire chargé de la maintenance, s'assureront de ne pas proposer à la signature, des conventions qui mèneraient à sa saturation. Cette convention prévoit, de surcroît, que les utilisations du réseau liées à l'usage du SYMADREM seront prioritaires par rapport à celles des autres usagers.

La convention prévoit une redevance pour la mise à disposition du réseau pour des communications radio qui est définie à l'article 7.1 de cette dernière :

#### **Article 7.1 : redevance**

*La redevance est calculée sur la base des informations fournies à l'article 4.*

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MEE**

**SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2019\_27**

**Article 7.1.1 : coefficient relatif à la finalité de l'utilisation de l'infrastructure mise à disposition**

*Un coefficient sera appliqué à la redevance en fonction de la finalité de l'usage qui sera fait de l'infrastructure mise à disposition :*

- *Pour tout usage lié à une activité privée à but lucratif, un coefficient 1 sera appliqué au calcul de la redevance ;*
- *Pour tout usage à but non lucratif, un coefficient de 0.75 sera appliqué au calcul de la redevance ;*
- *Pour tout usage ayant pour finalité la réalisation d'un service public, assuré aussi bien en régie que dans le cadre d'une délégation de service public, un coefficient de 0.5 sera appliqué au calcul de la redevance ;*
- *Pour tout usage relevant de la sécurité civile, définie à l'article 1721-2 du code de la sécurité intérieure, un coefficient de 0 sera appliqué au calcul la redevance.*

**Article 7.1.2 : redevance pour les besoins de communication radio**

*Cette redevance est calculée sur la base des informations fournies à l'article 4.2 :*

- *Chaque site radio fera l'objet d'une redevance de 1 000 euros par an ;*
- *Chaque groupe radio inscrit sur l'infrastructure fera l'objet d'une redevance de 2 000 euros par an ;*
- *La possibilité d'effectuer des appels individuels fera l'objet d'une redevance de 2 000 euros par an.*

*Le montant total annuel de la redevance demandée à l'occupant correspond au cumul de ces montants.*

**Après en avoir délibéré,**

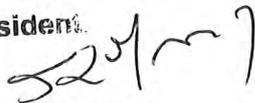
**Le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le projet de convention à passer entre le SYMADREM et des tiers pour la mise à disposition de son réseau radio-numérique TETRA pour des communications radio pour une durée de 10 ans renouvelable,
- **FIXE** les montants de la redevance annuelle conformément à l'article 7.1 de cette convention,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré au siège du SYMADREM le jour, mois et an sus indiqués.

**Le Président.**



**Jean-Luc MASSO**

## CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU RESEAU RADIO-NUMERIQUE TETRA DU SYMADREM POUR DES COMMUNICATIONS RADIO

### ENTRE LES SOUSSIGNES:

Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM), sis 1180 chemin de Fourchon VC33 - 13200 ARLES, représenté par M. Jean-Luc MASSON président en exercice et désigné ci-après « le propriétaire » agissant conformément à la délibération du Comité Syndical n° 2019\_27.

Et,

**D'UNE PART,**

.....  
..... désigné ci-après « l'occupant »

**D'AUTRE PART,**

Ci-après dénommés ensemble les « Parties » et individuellement « Partie ».

Il a été exposé, convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, l'infrastructure définie à l'article 2 afin de lui permettre d'assurer son activité dans les conditions ci-après désignées.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et à quelque autre droit.

### Article 2 - mises à disposition

Un réseau radio-numérique répondant à la norme TETRA. Il est composé de sept points hauts :

- Hôpital d'Arles,
- Pylône de mas Thibert,
- Pylône de Beaucaire,

- Château d'eau de St Gilles,
- Pylône de Sylveréal,
- Pylône TDF de Port-Saint-Louis et
- Pylône du bac du sauvage.

Chacun de ces points hauts est équipé d'antennes et d'une baie radio contenant les équipements nécessaires à son fonctionnement, un point haut et l'ensemble de ses équipements est appelé « site radio ». Ces points hauts sont reliés entre eux par faisceau hertzien. Les serveurs permettant d'administrer ce réseau sont situés dans le local technique du SYMADREM et redondés par des équipements identiques situés dans les locaux de la DSIT de la ville d'Arles.

Ce réseau permet notamment de faire transiter des données et d'assurer des communications radio.

### **Article 3 : propriété - utilisation des installations mises à disposition**

#### **Article 3.1 : propriété des installations**

Le propriétaire est, et restera, propriétaire des installations mises à la disposition de l'occupant. Les parties conviennent, de manière expresse, que la présente convention ne confère à l'occupant aucun droit réel sur les installations mises à sa disposition par le propriétaire.

#### **Article 3.2 : propriété des terminaux**

Chaque utilisateur du réseau, à savoir le propriétaire et les occupants, est propriétaire de ses terminaux, qu'ils s'agissent d'équipements fixes ou de terminaux portatifs.

#### **Article 3.3 : droit d'utilisation des installations mises à disposition**

Le propriétaire accorde à l'occupant, par la présente convention, le droit d'utiliser le réseau radio-numérique TETRA pour assurer des communications radio et pour superviser et géolocaliser sa flotte de terminaux radio. Cette utilisation est explicitée à l'article 4.

#### **Article 3.4 : priorité des utilisations**

Le propriétaire bénéficie de la priorité dans l'utilisation des équipements. Les communications radio des acteurs effectuant des missions de sécurité civile sont également prioritaires. Le réseau sera configuré de manière à ce que les transferts de données et communications liées à l'utilisation du propriétaire soient prioritaires par rapport à celles de l'occupant. L'ordre de priorité des utilisations de l'infrastructure par les différents occupants se fera à la discrétion du propriétaire.

### **Article 4 : définition du besoin de l'occupant**

*Cet article doit inclure une description du besoin de l'occupant en matière de communications radio. Il doit notamment inclure le nombre de groupes radio que l'occupant souhaite inscrire sur l'infrastructure ainsi que le nombre de sites potentiellement concernés par ses communications. Il doit également préciser si l'occupant souhaite avoir la possibilité d'effectuer des appels individuels.*

*Pour information :*

- *un groupe radio est un ensemble de terminaux radio pouvant communiquer entre eux via une prise de parole à tour de rôle ;*
- *les sites radio sont ici entendus en termes de couverture, ils servent d'indicateurs de l'utilisation par l'occupant de la couverture radio. Pour mémoire, un site correspond à un point haut ainsi que tous les équipements déployés dessus par le propriétaire.*

## **Article 5 : conditions générales d'exploitation**

### **Article 5.1 : exploitation**

L'occupant exploite librement les équipements déployés conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions de la présente convention.

L'occupant s'engage à n'apporter aucune nuisance ou dégradation aux installations du propriétaire. Dans l'hypothèse où il ne satisfait pas à cet engagement, il supportera les frais de remise en état des installations qui seront réalisées par le propriétaire.

### **Article 5.2 : administration du réseau**

L'occupant dispose de codes d'accès à l'administration du réseau de manière à pouvoir gérer sa flotte de terminaux. Il s'engage à ne pas les divulguer à des tiers sans l'accord préalable du propriétaire. Les accès administrateurs des différents utilisateurs sont cloisonnés de manière à ce que chacun n'ait accès qu'à sa flotte de terminaux.

Le propriétaire conserve un accès administrateur supérieur permettant de créer ou supprimer des utilisateurs.

### **Article 5.3 : entretien et maintenance**

Le propriétaire est responsable de l'entretien, de la maintenance et des réparations en tant que de besoin, des installations et des équipements.

L'occupant est responsable de l'entretien, de la maintenance et des réparations en tant que de besoin, de sa flotte de terminaux.

## **Article 6 : Interruptions de service**

Dans l'hypothèse où des travaux entrepris par le propriétaire pour les besoins du domaine public ou du service public, entraîneraient une interruption de la mise à disposition du fonctionnement normal du réseau, les parties se rapprocheront afin de définir toute mesure provisoire permettant d'assurer la continuité des services fournis à l'occupant.

Par ailleurs, l'occupant renonce expressément à toute recherche de responsabilité et à toute demande d'indemnité à l'encontre du propriétaire pour les interruptions de services causées par ces éventuels travaux.

## **Article 7 : dispositions financières et comptables**

### **Article 7.1 : redevance**

La redevance est calculée sur la base des informations fournies à l'article 4.

### Article 7.1.1 : coefficient relatif à la finalité de l'utilisation de l'infrastructure mise à disposition

Un coefficient sera appliqué à la redevance en fonction de la finalité de l'usage qui sera fait de l'infrastructure mise à disposition :

- Pour tout usage lié à une activité privée à but lucratif, un coefficient 1 sera appliqué au calcul de la redevance ;
- Pour tout usage à but non lucratif, un coefficient de 0.75 sera appliqué au calcul de la redevance ;
- Pour tout usage ayant pour finalité la réalisation d'un service public, assuré aussi bien en régie que dans le cadre d'une délégation de service public, un coefficient de 0.5 sera appliqué au calcul de la redevance ;
- Pour tout usage relevant de la sécurité civile, définie à l'article l721-2 du code de la sécurité intérieure, un coefficient de 0 sera appliqué au calcul la redevance.

### Article 7.1.2 : redevance pour les besoins de communication radio

Cette redevance est calculée sur la base des informations fournies à l'article 4.2 :

- Chaque site radio fera l'objet d'une redevance de 1 000 euros par an ;
- Chaque groupe radio inscrit sur l'infrastructure fera l'objet d'une redevance de 2 000 euros par an ;
- La possibilité d'effectuer des appels individuels fera l'objet d'une redevance de 2 000 euros par an.

Le montant total annuel de la redevance demandée à l'occupant correspond au cumul de ces montants.

### **Article 7.2 : indexation**

Le montant de la redevance annuelle est fixé pour la durée de la convention.

### **Article 7.3 : tva**

La présente convention n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.

### **Article 7.5 : modalités de paiement**

Le règlement de la redevance au titre de la présente convention sera effectué à réception du titre de recette émis par le propriétaire dans un délai de trente (30) jours.

En cas de retard de paiement, des pénalités de plein droit seront réclamées. Ces pénalités seront égales au taux d'intérêt légal augmenté de huit (8) points.

### **Article 8 : responsabilité**

L'occupant sera entièrement responsable de tous dommages matériels, ou dégâts, causés directement et exclusivement par son activité tant envers le propriétaire qu'envers les tiers, et ce à l'exclusion expresse de tous dommages immatériels.

Le propriétaire sera entièrement responsable de tous dommages matériels, ou dégâts, causés directement et exclusivement par la mise en place et l'exploitation de ses installations tant envers l'occupant qu'envers les tiers, et ce à l'exclusion expresse de tous dommages immatériels.

Par ailleurs, l'occupant renonce expressément à toute recherche de responsabilité et à toute demande d'indemnité à l'encontre du propriétaire pour les interruptions de services qui pourraient être causés par des tiers.

## **Article 9 : entrée en vigueur – durée - renouvellement**

La présente convention entrera en vigueur au jour de sa signature par les parties et est conclue pour une durée de dix (10) années sans tacite reconduction.

A l'issue de ce délai de 10 ans, si l'occupant souhaite la renouveler, il est tenu d'en informer le propriétaire par courrier au minimum six (6) mois avant la date d'échéance de la convention.

## **Article 10 : résiliation**

### **Article 10.1 : résiliation pour motif d'intérêt général**

Le propriétaire se réserve le droit de mettre fin avant échéance à la présente convention pour tout motif d'intérêt général, moyennant un préavis de six (6) mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation ne donnera droit à aucune indemnité.

### **Article 10.2: résiliation de plein droit**

L'ensemble des clauses de la présente convention sont de rigueur et le non-respect de l'une de ces dispositions par l'occupant entraînera la résiliation de plein droit de la convention sans préavis ni indemnité.

La résiliation prendra effet à sa date de notification.

### **Article 10.3: résiliation par l'occupant**

L'occupant peut résilier de plein droit à la date anniversaire de la convention et pour quelque cause que ce soit la présente convention sous réserve d'en informer le propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois à l'avance.

Cette résiliation ne donnera droit à aucune indemnité.

## **Article 11 : sous-location ou cession**

L'occupant doit utiliser personnellement les droits d'utilisation mis à sa disposition.

L'occupant s'interdit expressément de donner en location les droits d'utilisation mis à disposition ou de céder la présente convention.

En cas de cession non autorisée, la présente convention sera résiliée de plein droit par le propriétaire.

## **Article 12 : règlement des litiges**

Les parties conviennent que toute contestation intervenant entre elles relativement à l'interprétation, l'application ou l'exécution de la présente convention fera, préalablement à tout recours, l'objet de démarches particulières afin d'aboutir à un règlement amiable.

Dans la mesure où ces démarches resteraient infructueuses, toutes les contestations qui pourraient s'élever entre le propriétaire et l'occupant au sujet de l'interprétation, l'application ou l'exécution de la présente convention seront soumises au tribunal administratif de Marseille.

## **Article 13 : confidentialité**

Les parties conviennent que les informations globales, stratégiques ou commerciales (plans, composition des équipements, ...) échangées dans le cadre de la présente convention ont un caractère confidentiel.

Elles s'engagent donc à ne pas les divulguer ou les laisser divulguer à un tiers, à ne pas les utiliser ou les laisser utiliser à d'autres fins que l'exécution de la présente convention, sans l'accord écrit et préalable de la partie dont elles émanent.

Cet engagement devra être respecté pendant toute la durée de la convention et pendant une durée de deux (2) ans après qu'elle sera venue à échéance.

Cette disposition ne fait cependant pas obstacle à ce que les informations relatives aux équipements fournies au propriétaire puissent être communiquées à toute personne physique ou morale appelée à intervenir sur les installations, aux fins de procéder à des études, des sondages, des travaux, etc....

#### **Article 14 : élection de domicile - notification**

Le propriétaire et l'occupant élisent domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Toute notification à effectuer dans le cadre de la présente convention sera faite par écrit aux adresses susvisées.

Toute modification fera l'objet d'une notification dans les plus brefs délais.

Pour le PROPRIÉTAIRE  
Le Président du SYMADREM  
Jean-Luc MASSON

Pour l'OCCUPANT  
Fonction  
Prénom NOM

Fait à Arles, en 2 exemplaires, le .....

in:"inbox/inbox de Retour Actes Sym.

Béatrice COUNIOT

Mail    Contacts    Calendrier    Tâches    Porte-documents    Préférences    ACTES : Accusé

Fermer    Répondre    Rép. à tous    Faire suivre    Supprimer    Spam    Actions

## ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Expéditeur : [actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr](mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr)À : [tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr](mailto:tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr)[retouractes@symadrem.fr](mailto:retouractes@symadrem.fr)EACT--PREF013-2...20190329-31343.xml (950 R) [Télécharger](#) | [Porte-documents](#) | [Supprimer](#)013-251302048-2...7-DE-1-2\_33476.xml (1,4 ko) [Télécharger](#) | [Porte-docum](#)[Télécharger toutes les pièces jointes](#)[Retirer toutes les pièces jointes](#)

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-29

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: 2 S. M. INTERREGIONAL D AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER

N° de SIREN: 251302048

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019\_27

Objet acte: EXPLOITATION?Convention d'occupation temporaire?Du réseau radio-numérique TETRA du SYMADREM?Pour des besoins de cc

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5-Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant Acte: 013\_251302048-20190327-2019\_27-DE



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SYMADREM**

**Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_27
Date de la décision:	2019-03-27 00:00:00+01
Objet:	EXPLOITATION Convention d'occupation temporaire Du réseau radio-numérique TETRA du SYMADREM Pour des besoins de communications radio
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5
Identifiant unique:	013-251302048-20190327-2019_27-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-251302048-20190327-2019_27-DE-1-1_0.xml	text/xml	1073
nom de original:		
signe_2019_27.pdf	application/pdf	322496
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_27-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322496
nom de original:		
2019_27a.pdf	application/pdf	152438
nom de métier:		
99_DE-013-251302048-20190327-2019_27-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	152438

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2019 à 19h06min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2019 à 19h07min16s	Accepté par le TdT : validation OK